

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DU COMMERCE**

**LES EXPORTATIONS HORS-HYDROCARBURES
ALGERIENNES**

Communication présentée par Monsieur Ati Takarli, Directeur de la Promotion des Exportations au Ministère du Commerce, à l'occasion de la tenue de la Convention France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 / L'ETAT DES LIEUX

- FICHE SYNTHETIQUE SUR L'ECONOMIE ALGERIENNE
- LE COMMERCE EXTERIEUR ALGERIEN

2 / LE DISPOSITIF D'AIDE ET DE FACILITATION DES EXPORTATIONS HORS-HYDROCARBURES

- ALGEX
- CAGEX
- LE FONDS SPECIAL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS - FSPE -
- LE COULOIR VERT
- LES ACCORDS PREFERENTIELS

3 / LES PERSPECTIVES

- REDEPLOIEMENT DU FSPE
- ACCORDS PREFERENTIELS FUTURS
- PROJET OPTIMEXPORT

CONCLUSION

INTRODUCTION

Depuis la crise de 1986 qui a frappé l'Algérie, en stoppant, entre autres, l'investissement public, durant la dernière décennie, la production nationale algérienne a aussi connu un déclin significatif en raison de la situation générale du pays, marquée par l'insécurité et le recours au Plan d'Ajustement Structurel (PAS) avec toutes ses conséquences sur le plan social et humain.

En effet, l'économie algérienne a évolué dans un contexte marqué par les politiques publiques rigoureuses mises en œuvre dans le cadre du programme de stabilisation (1994-95) puis du PAS (1995-98) menées avec la collaboration du FMI et de la Banque Mondiale, et qui se poursuivent toujours.

C'est donc avec toutes les avancées et les contraintes citées plus haut que le commerce extérieur de l'Algérie évolue, et notamment dans l'aspect qui nous intéresse, les exportations hors-hydrocarbures.

1 / L'ETAT DES LIEUX

Les exportations n'étant que le reflet de l'économie générale, voici un bref aperçu de celle-ci à travers quelques agrégats.

1.1 FICHE SYNTHETIQUE SUR L'ECONOMIE

Population :	34 millions d'habitants
Produit intérieur brut :	115 milliards USD
PIB / Habitant :	3.500 USD
Taux de croissance :	5,2 %
Taux d'inflation moyen :	2,5 %
Réserves de changes :	100 milliards USD
Endettement extérieur :	4 milliards USD
Exportations :	59,5 milliards USD
Importations :	27,4 milliards USD

Ainsi que nous pouvons le constater, les principaux indicateurs macroéconomiques sont « au vert », en particulier avec un endettement extérieur insignifiant.

La balance des paiements est largement excédentaire, de même que notre balance commerciale, mais la structure de nos exportations laisse apparaître la prépondérance quasi-absolue du poste hydrocarbures.

1.2 LE COMMERCE EXTERIEUR ALGERIEN

Le commerce extérieur est régi par l'ordonnance n° 03/04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandise, qui consacre le principe de la liberté du commerce.

L'évolution de l'économie algérienne est positive au niveau des résultats du commerce extérieur ainsi que nous le confirment les statistiques des dernières années :

Valeur : Million de Dollars US

Année	Importations	Exportations	Dont Hors Hydrocarb.
2005	20.357	46.009	907,2
2006	21.456	54.613	1.184
2007	27.439	59.518	1.310

Bien que la balance de paiement soit largement excédentaire, l'économie algérienne reste cependant totalement dépendante des hydrocarbures et de la fluctuation de leur prix tant au niveau économique (plus de 97% des recettes d'exportations) que budgétaire (plus de 60% des recettes de l'Etat provient de la fiscalité pétrolière)

Les exportations hors hydrocarbures restent donc marginales, 2 à 3 % du total de nos exportations, même si on note une progression d'année en année.

Aujourd'hui la relance des exportations est au centre des débats et le contexte actuel qui entoure les réflexions est marqué par les changements structurels de l'économie nationale tant au niveau de son fonctionnement que de son insertion dans l'économie mondiale.

Conscient des difficultés, le Ministère du Commerce Algérien a mis en place une série de mesures qui visent à aider les exportations HH, à améliorer l'environnement général de l'entreprise et le rendre moins contraignant.

2 / LE DISPOSITIF D'AIDE ET DE FACILITATION DES EXPORTATIONS HORS-HYDROCARBURES

Il y a lieu de rappeler au préalable que l'exportation est libre en Algérie ; elle n'est soumise à aucune formalité particulière, mise à part l'obligation de certificats **phytosanitaires pour les produits concernés**.

A noter l'exception des produits soumis à l'obtention de cahiers de charges à l'exportation (déchets ferreux, peaux et lièges bruts), mesure prise par les pouvoirs publics pour assainir ces filières.

2.1 Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE)

Depuis sa création en 1996, le FSPE a mis en œuvre deux rubriques de soutien aux exportations (sur les cinq rubriques initialement prévues) :

- la prise en charge d'une partie des frais de transport international des marchandises exportées.
- la prise en charge, à l'occasion des participations aux foires à l'étranger, d'une partie des frais de transport des échantillons, de location et d'aménagement de stands et de frais de publicité.

2.1.1/ Pour le remboursement des frais de transport

Ces taux de remboursement sont de 25 % pour le transport des marchandises exportées et de 65 % et 35 % pour les frais de participation aux foires à l'étranger.

2.1.2/ Pour le remboursement des frais liés aux participations aux foires à l'étranger

Le Ministère du Commerce dispose d'un deuxième instrument pour la promotion des exportations hors hydrocarbures à travers l'organisation des foires à l'étranger : il s'agit de la programmation des participations officielles de l'Algérie aux foires internationales et aux expositions spécifiques de produits algériens organisées dans des pays ciblés; cette programmation s'effectue annuellement dans le cadre d'un comité national intersectoriel, siégeant au Ministère du Commerce et composé des représentants des principaux départements ministériels : MAE, Industrie, PME, Tourisme, CACI et ALGEX et des représentants des exportateurs à travers leur association, l'ANEXAL ; ce programme annuel comporte une dizaine de participations aux foires internationales et expositions spécifiques de produits algériens, qui bénéficient du taux de soutien à hauteur de 65%.

Il est à noter que les autres participations des entreprises à des foires ou salons à l'étranger, à titre individuel, bénéficient d'un soutien à hauteur de 35 %.

Il est également à signaler que, parallèlement à ce dispositif, les participations aux autres salons sectoriels à l'étranger, peuvent bénéficier du soutien d'institutions sectorielles que sont l'ANART, la Chambre Nationale d'Agriculture ou l'ONT.

2.2 ALGEX

En 1996 a été créée l'agence de promotion des exportations PROMEX qui à l'instar des autres agences similaires dans le monde, était chargée d'être l'instrument grâce auquel le ministère du commerce mettait en application sur le terrain, la politique de promotion des exportations.

Suite à un bilan mitigé et eu égard à l'évolution de l'économie mondiale, cette agence a été transformée en 2004 en agence de promotion du commerce extérieur et dénommée ALGEX avec des missions similaires mais prenant aussi en compte la dimension importation du commerce extérieur algérien.

2.3 LA CAGEX

La Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations a été créée en 1996 afin de constituer un instrument supplémentaire d'appui aux exportations.

Elle est chargée de la couverture des risques à l'exportation, de la garantie de paiement en cas de défaillance de l'acheteur (risques commerciaux et risques politiques : insolvabilité, guerres, etc..).

Elle offre aussi plusieurs prestations aux opérateurs économiques à travers des mesures d'accompagnement, notamment dans l'accès aux informations sur les marchés extérieurs et propose plusieurs formules de contrats d'assurances, dont celles des crédits et des expositions.

Cette compagnie a aussi passé des accords de coopération avec une dizaine d'organismes similaires de par le monde et en particulier avec la COFACE afin de faire partie du réseau mondial des assureurs et donc de mieux prêter assistance aux exportateurs.

2.4 LE COULOIR VERT

De caractère virtuel, il constitue une **facilitation** qui est accordée depuis septembre 2006 à l'exportation de dattes, et consiste en l'assouplissement du passage en douane de la marchandise, qui subit uniquement un contrôle documentaire ce qui se traduit par une fluidité générant une réduction considérable des délais d'expédition.

Cette facilitation doit être étendue à terme aux autres exportations de produits périssables : produits agricoles frais et produits de la pêche.

2.5 LES ACCORDS PREFERENTIELS

Les accords préférentiels conclus par notre pays, et qui constituent un véritable levier pour le développement des exportations hors hydrocarbures, ne sont pas encore aujourd'hui suffisamment exploités par les exportateurs.

Il s'agit en particulier :

1/- De l'accord d'Association avec l'Union Européenne, en application depuis le 1^{er} Septembre 2005.

L'Union Européenne reste en effet notre principal client avec 2/3 de nos exportations hors hydrocarbures. Cependant, le niveau de nos exportations reste très faible et nous ne profitons pas du tout des opportunités offertes par l'Accord d'Association. Les contingents accordés bien que dérisoires ne sont même pas consommés à 10 %, de même que des exonérations totales de droits de douanes sans limitation de quantité ne sont pas utilisées.

Le montant des exportations HH vers l'Union Européenne qui reste cependant modeste, est passé entre 2006 et 2007, de 745 millions US\$ à 892 millions US\$, soit une augmentation d'environ 20 %.

Cette persistance de la faiblesse des exportations peut être expliquée, outre par le manque d'exploitation des opportunités offertes dans l'Accord d'Association, par la nature du marché européen très concurrentiel et par les conditions non tarifaires imposées par l'Union Européenne auxquelles il est nécessaire de s'adapter, notamment les normes.

2/ Le bénéfice du Système Généralisé de Préférence accordé par les Etats-Unis depuis l'année 2004.

Ce système offre des opportunités aux produits algériens (3000 produits) agricoles, agroalimentaires et artisanaux ainsi qu'aux produits industriels qui ont un taux d'intégration national évident, pour pouvoir bénéficier d'avantages tarifaires préférentiels.

3/ L'Accord bilatéral algéro-jordanien en vigueur depuis 2000 qui prévoit une exonération totale de droits de douanes à l'exportation et à l'importation sauf pour une liste négative de produits.

3 / PERSPECTIVES

3.1 / LE REDEPLOIEMENT DU FSPE

Le dispositif de soutien de l'Etat est actuellement en phase de redéploiement, à travers notamment la refonte globale des rubriques du FSPE intervenue dans le cadre de la loi de Finances complémentaire pour 2007.

Cette refonte intervenue après un bilan de 10 années de fonctionnement, vise aussi à mettre en adéquation les soutiens de l'Etat avec les règles de l'OMC qui sont progressivement intégrées dans notre arsenal législatif, dans la perspective de notre accession.

La nouvelle répartition des rubriques du FSPE se présente en conséquence comme suit :

- une partie des frais liés aux études des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation ;
- une partie des frais de participation des exportateurs aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger, ainsi qu'à la prise en charge des frais de participation des entreprises aux forums techniques internationaux ;
- une prise en charge partielle destinée aux petites et moyennes entreprises, pour l'élaboration du diagnostic export, la création de cellules export internes ;
- la prise en charge d'une partie des coûts de prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que l'aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers
- l'aide à l'édition et à la diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication (création de sites [web ...](#)) ;

- l'aide à la création de labels, à la prise en charge des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation (labels, marques et brevets), ainsi que le financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs et de récompenses de travaux universitaires sur les exportations hors hydrocarbures ;
- l'aide à la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation ;
- une partie des frais de transport à l'exportation des produits périssables ou à destinations éloignées.

3.2 / LES ACCORDS PREFERENTIELS FUTURS

De nouveaux marchés pourraient s'ouvrir aux produits algériens par la signature d'autres accords préférentiels en cours de négociation dont notamment :

- l'accord portant mise en place d'une Zone Arabe de Libre Echange, convention ratifiée par l'Algérie et qui entrera prochainement en application ;
- la prochaine conclusion d'un accord tarifaire préférentiel avec les huit pays de l'**UEMOA** qui pourrait ouvrir des opportunités certaines aux produits industriels algériens sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest (il s'agit du Niger, du Mali, Burkina **Faso**, Côte d'Ivoire, Guinée **Bissau**, Sénégal, Togo, **Bénin**) ;
- la perspective de conclusion d'accords de libre échange bilatéraux avec la Tunisie et la Turquie ;
- et bien sur notre proche accession à l'OMC.

3.3 / LE PROJET OPTIMEXPORT

Le démarrage du Projet **OPTIMEXPORT** portant sur « le renforcement des capacités exportatrices des PME algériennes » et qui s'inscrit dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales au profit des pays en développement.

Le projet est financé par un don dans le cadre de la coopération bilatérale avec la France, par le biais de l'Agence Française de Développement (AFD).

A cet effet, il est prévu la mise en œuvre d'un programme se composant de trois volets :

- développer l'offre d'informations commerciales à l'international pour les entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices (opportunités, règles d'accès aux marchés extérieurs...);
- améliorer la qualification et la performance des acteurs (entreprises, banques, intermédiaires) du secteur exportation ;
- accompagner les PME partenaires dans leurs activités à l'export.

Pour sa mise en œuvre, le Ministère du Commerce est assisté de deux maîtres d'ouvrage délégués : ALGEX pour la mise en œuvre du volet information, CACI pour la mise en œuvre des volets formation et appui aux entreprises.

Ce projet d'une durée de trois ans vient de démarrer avec comme opérateur et Chef de projet, UBIFRANCE.

CONCLUSION

En fait, il ressort assez clairement de mes propos que l'Algérie exportatrice HH souffre de deux maux principaux, une offre insuffisante de produits et un manque d'expertise dans les métiers de l'exportation.

Concernant l'offre de produits, l'ambitieux programme de relance économique (150 milliards USD) initié et suivi par Monsieur le Président de la République, amènera à moyen terme un développement important des PME algériennes, donc de cette offre.

En effet, malgré le faible pourcentage d'exportation HH, il convient de rappeler que celles-ci progressent régulièrement, que l'éventail de produits s'élargit et que le nombre de pays de destination progresse.

Pour ce qui est de l'expertise, nous avons déjà obtenu une aide conséquente de l'Union Européenne et qui se poursuit, en matière de mise à niveau des PME ainsi que notre partenariat avec la France grâce à l'apport financier de l'Agence Française de Développement et au savoir-faire d'Ubifrance.

Etant aujourd'hui dans une assemblée franco maghrébine, je voudrai saluer mes confrères et voisins ici présents, en particulier nos amis marocains et tunisiens pour leurs remarquables performances dans le domaine des exportations, et souhaiter que mon pays aussi parvienne à améliorer les siennes.

Pour terminer, je voudrai aussi dire que nous sommes par ailleurs conscient que l'amélioration des capacités d'exportation donc de l'offre algérienne passe inexorablement par l'encouragement de la coopération avec les pays avancés notamment Euro -Méditerranéen et plus particulièrement la France, compte tenu de l'histoire, de la langue que nous partageons et de la proximité géographique, et c'est pour cela que nous espérons que l'équipe d'OPTIMEXPORT créera une nouvelle dynamique d'échanges entre nos deux pays, basée sur des relations durables entre entreprises car au Ministère du Commerce algérien nous restons persuadés que les affaires sont le fait de la volonté propre des entreprises et non une question administrative.